

## Code d'éthique du Lac Noir et de la Rivière Noire

Afin de se doter d'une qualité de vie exceptionnelle, les résidents et les résidentes du Lac Noir et de la Rivière Noire souscrivent à un code d'éthique adopté le 1<sup>er</sup> septembre 2001 lors de l'assemblée générale de l'Association pour la protection de l'environnement du Lac Noir et de la Rivière noire. Le code d'éthique a reçu l'appui du Conseil Municipal de la Municipalité de St-Jean-de-Matha alors qu'une résolution était votée en sa faveur le 1<sup>er</sup> octobre 2001 (#2001-503).

Le code d'éthique comprend trois grandes lignes directrices :

1. Un **respect actif** et le plus total de l'environnement
2. Une **implication** dans des actions de sensibilisation
3. Un souci d'en faire la **promotion** en tout temps

### AVOIR UN RESPECT ACTIF ET LE PLUS TOTAL DE L'ENVIRONNEMENT

#### Environnement immédiat - proximité du résident avec ses voisins

RESPECT DES AUTRES - Le bruit et les animaux

- Eviter de faire du bruit inutilement et maintenir un niveau sonore à son minimum (systèmes de sons, radios...), sur terre comme sur l'eau. Aucun bruit après 23h.
- Contrôler vos animaux domestiques - le ou les chiens sont tenus de demeurer sur la propriété de leur(s) maître(s).

RESPECT DE LA NATURE - La gestion des déchets

- Réduire le volume des déchets solides en souscrivant au programme municipal de recyclage des déchets en vigueur (carton, papier, plastique, métal, verre).
- Eviter l'utilisation des contaminants (fertilisants, insecticides) et utiliser des produits biodégradables (savon, détergent, engrais); ne jamais rien laver dans le lac et la rivière.

RESPECT DES HABITATS - L'entretien de son terrain incluant les berges

- Maintenir sa propriété en bon état.
- Entretenir le terrain de façon régulière.
- Refuser catégoriquement la coupe excessive d'arbres.
- Protéger les berges. Souscrire à l'avis émis de ne pas détruire toute végétation aquatique située à l'intérieur de la zone de protection (bande de 10 à 15 m).

#### Environnement collectif - patrimoine naturel

CONSERVATION - Flore et habitats fauniques

- Conserver le caractère naturel de tout habitat et lieu collectif déclaré zone résidentielle, de villégiature et de conservation. Exemple de zone de conservation: le Pain de Sucre.
- Respecter les lois en vigueur sur tout prélèvement faunique (pêche et chasse).
- Participer activement au maintien de toutes les ressources renouvelables.

## **Environnement aquatique - conduite sur l'eau**

### **SÉCURITÉ - limite de vitesse**

- Circuler à une vitesse maximale de 5km sur la Rivière Noire (Sud et Nord) ainsi que sur le pourtour du lac (ceinture du lac qui se trouve à la limite de la zone prescrite de 50 m).

### **CIVISME - embarcations motorisées**

- Conduire son embarcation avec civisme en tout temps; éviter de faire des vagues inutilement.
- Respecter les baigneurs et ne pas circuler près des rives.
- Utiliser toute embarcation motorisée de façon modérée (une utilisation abusive entraîne une surconsommation d'essence).
- Respecter en tout temps, une grande distance par rapport aux autres utilisateurs (baigneurs, balladeurs, canot, kayak, pédalos, voile, ...).

## **ACTIONS ET SENSIBILISATION**

Sensibiliser ses proches, ses voisins et tout visiteur, au besoin de conservation de l'eau et des habitats fauniques et de la flore.

Participer aux projets de développement durable (régénération des rives, nettoyage des berges, actions communautaires écologiques).

Initier de nouveaux projets qui cadrent avec le maintien des écosystèmes.

## **PROMOUVOIR LE CODE D'ÉTHIQUE EN TOUT TEMPS**

### **INFRACTION**

**Il incombe à chaque résident et résidente, d'informer l'inspecteur municipal de toute infraction aux règlements municipaux et/ou si jugé utile, de toute action qui va à l'encontre de ce code d'éthique.**

- Inspecteur municipal : (450) 886-3867 ou 1-877-886-3867

Ce code d'éthique est disponible par courriel. Prière d'en faire la demande à [reporters@videotron.ca](mailto:reporters@videotron.ca)